AR Prefecture
047-214701955-20241023-DEL1372024-DE
Reçu le 28/10/2024

MARCHES PUBLICS ADAPTES
PROCES-VERBAL DE LA C.A.O. spécifique aux M.A.P.A.
MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE NERAC BP 113
47600 NERAC TEL : 05 53 97 63 53. mail : juridique@ville-nerac.fr

B - Objet de la consultation.

Travaux de mise aux normes du Château Musée Henri IV PHASE 3

M.A.P.A. N° 2023/8411Z/WPHASE3CHATEAU/03/4lots

lot 2 Pavage – V.R.D.

C - Déroulement de la consultation.

- Publicité tous lots : A.A.P.C. publié le : 15 juillet 2023 dans L.D.D.M.
Profil acheteur de la Commune : *demat-ampa.fr*, mise en ligne le 18 juillet 2023
Affichage Mairie le 15 juillet 2023

- Date et heure limites de réception des offres suite à infructuosité : 16 octobre 2023 à 12h
Puis une demande de mise au point portant sur une variante « menuiseries neuves « a été demandée aux deux entreprises sollicitées, avec une DLRO fixée au 27/10/2023 à 12h00.

D - Composition de la commission d'appel d'offres spécifique aux M.A.P.A.

Lors de sa réunion en date du 16 octobre 2024, la commission d'appel d'offres spécifique aux M.A.P.A., régulièrement convoquée le 10 octobre 2024 était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative :

M. Nicolas LACOMBE	Maire	Excusé
M. Patrice DUFAU	Adjoint au Maire	
Mme. Edith BUSQUET	Conseillère municipale	
M. Thierry BOZZELLI	Adjoint au Maire	
Mme Nolhwenn GREGOIRE	Conseillère municipale	Absente
M. Patrick GOUJON	Conseiller municipal	Excusé
M. Hugues DAVID (supp)	Conseiller municipal	
M. Daniel ESSERTEL (supp)		Excusé

D2 - Membres à voix consultative :

AR Prefecture
047-214701955-20241023-DEL1372024-DE
Reçu le 28/10/2024

Nom et prénom	Qualité
Anne SEILLAN	Service juridique
J. Philippe LABATUT	DST

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres spécifique aux MAPA

La commission d'appel d'offres spécifique aux MAPA peut ~~ne peut pas~~ valablement délibérer.
Secrétariat de la commission d'appel d'offres spécifique aux MAPA :
Anne SEILLAN, Attaché principal, Service juridique de la collectivité.

F –. Objet de la séance

Plusieurs modifications, en moins-values et en plus-values ont été proposées par la MOE.
Il en est ressorti, selon le devis n°020086364 du 02 août 2024 de la société EUROVIA , -une plus-value de + 2 609,50 € HT que vous avez acceptée le 11 septembre dernier, puis validée en séance du Conseil du 26 septembre dernier. Mais ce devis comportait également des modifications de quantités pour des prestations de base, ce qui est passé inaperçu à la précédente modification. Ils n'en induisent pas Le montant de travaux est égal à 3 917.14 € H.T, et le montant total du marché de 50 042.17 € HT, ce qu'il convient de rectifier.

Votre avis est sollicité sur la question.

F – Décision de la commission spécifique aux MAPA :

En l'état de l'analyse, la commission accepte les modifications au programme présentées/

Résultat des votes : § Pour : 04 § Contre : 0 § Abstentions 0

G - Signature des membres de la commission d'appel d'offres spécifique aux MAPA

Nom et prénom	Signature
Nicolas LACOMBE	Excusé
Patrice DUFAU	
Edith BUSQUET	
Thierry BOZZELLI	
Nolhwenn GREGOIRE	Absente
Patrick GOUJON	Excusé
Hugues DAVID	
Daniel ESSERTEL	Excusé